



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT N° 01-2025

ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la greffière adjointe de la Ville de La Sarre que lors de la séance tenue le 14 janvier 2025, le conseil a adopté le règlement suivant :

Règlement no 01-2025 : *Règlement imposant des taxes et exigeant des compensations pour rencontrer les obligations de la ville au cours de l'exercice financier 2025*

Il peut être pris connaissance dudit règlement au bureau municipal de la Ville de La Sarre, situé au 201, rue Principale, à La Sarre.

DONNÉ À LA SARRE
CE 16 JANVIER 2025

Sylvie Lafleur
Greffière intérimaire